



SONNET

A MON AMIE A

Doux zéphirs des grands lacs de ma chère patrie,
Qui parfumez votre aile aux verts gazons des prairies,
Et qu'anime l'aurore à ses rayons dorés !
Fraîches senteurs des bois ! Eucens de la prairie !

Suave odeur du thym que la brise marie
A l'arôme enivrant des rosiers empourprés !
De vous qui montez tous vers les cieux azurés,
Quand sourit le printemps sur la rive fleurie,

Un seul arrive à Dieu ! (*) C'est toi, pur, divin nard
De la timide fleur qui se voile au regard,
Et de qui te ressemble, ô tendre violette !

Et toi donc, ma mignonne !... A l'ombre ainsi vis-tu,
Toi, reine des beautés, de l'esprit fleur parfaite,
D'où jusqu'au ciel s'exhale un parfum de vertu !

C. PHILIPPE BEAULIEU.

Cacouna, Décembre, 1890.

LA VIE AMÉRICAINE

(Suite)

Exposer le mal, c'est indiquer le remède. Cette petite étude ne peut avoir d'autre prétention et je devrais peut-être m'arrêter ici, en ce qui touche aux questions du mariage.

Cependant, sans sortir de mon rôle, il ne me paraît pas inutile de consacrer quelques lignes encore à ce sujet pour exposer d'une manière générale les abus qui se commettent autour du mariage et rechercher les mesures légales qu'on pourrait y opposer.

Il me serait difficile d'emprunter une suggestion quelconque sur ce sujet aux journaux américains. Les enlèvements, les divorces, les cas de polygamie semblent n'être pour eux qu'une matière à reportage. L'habitude est une seconde nature et le public américain est tellement habitué à ces aventures qu'il les regarde comme naturelles et ne songe même pas à en entraver la marche ordinaire par un reniement du code.

Cependant, sans être prophète, on peut prédire que le temps est proche où le débordement des scandales deviendra si violent, qu'il faudra y opposer une digue sous peine de voir la société submergée dans la corruption. Les raffinements de la civilisation moderne nous y poussent fatalement. Plus que toute autre, la société américaine est exposée à des catastrophes de ce genre, à cause de sa grande liberté qui peut dégénérer souvent en licence. L'Angleterre a fourni une source de sa législation. Aux Etats-Unis, mais elle a pour se protéger dans la question qui nous occupe son esprit aristocratique qui met une barrière presque infranchissable entre ses diverses classes et le respect des parents d'un bout à l'autre de l'échelle sociale.

Les autres nations européennes ont consacré le principe et assuré l'exercice de l'autorité paternelle par des lois sévères.

Voilà pourquoi, nous autres, Européens, qui habitons l'Amérique, en faisant forcément la comparaison de l'Ancien Monde avec le Nouveau, nous sommes frappés d'une foule de choses auxquelles les natifs prêtent peu d'attention. C'est naturel. Il en est de même pour un Américain qui séjourne quelque temps en Europe.

Est-ce à dire que nous devons blâmer tout ici et chanter à plein gosier les louanges de la vieille Europe ?

Non.

Les Etats-Unis sont un pays d'une étendue à peu près égale à celle de l'Europe toute entière avec une population d'environ soixante-cinq millions d'habitants seulement. Et quelle popula-

tion ! Toutes les races, toutes les couleurs que la terre peut fournir.

Est-il donc étonnant que dans ce milieu composé d'éléments si hétérogènes et disséminés sur un si vaste territoire, il se commette plus de crimes ou d'abus que chez les vieilles nations européennes que la population homogène et concentrée permet de policer efficacement ?

Les auteurs de la Constitution Américaine, en proclamant leurs principes libéraux n'avaient certes pas prévu l'abus qu'on en pouvait faire.

Après s'être soustrait à un pouvoir arbitraire ils ne songaient qu'à faire bénéficier leurs compatriotes et leurs descendants de la liberté pour laquelle ils avaient combattu et souffert.

Pouvaient-ils soupçonner que cette république qu'ils fondaient deviendrait en si peu de temps le champ de lutte des ambitions des peuples de toute la terre ?

Pouvaient-ils prévoir les grandes découvertes modernes ? Auraient-ils cru que moins d'un siècle après la signature de la Constitution les Etats-Unis verraient débarquer annuellement sur leurs bords, un demi-million d'émigrants de toutes les parties du monde ? Comment soupçonner qu'il deviendrait nécessaire un jour d'interdire aux Chinois l'entrée des ports américains sous peine de voir en peu d'années le pays inondé par l'immigration des Célestes et ses ouvriers succomber sous leur concurrence ?

Non, ils ne soupçonnaient rien de tout cela, pas plus que les dames américaines, contemporaines de Washington, ne se seraient douté qu'un jour viendrait où leurs petites filles seraient assez désobéissantes et assez ans pour ne plus vouloir aller à l'école, et s'enfuir à se marier avant l'âge raisonnable et sans le consentement de leurs parents.

Dans ces temps de bonne simplicité, un homme s'attachait à sa femme et ne cherchait pas à changer d'épouses comme de chemises, encore moins à en prendre deux, trois, quatre à la fois.

Mais l'abus appelle inévitablement la correction.

Aux Etats-Unis, comme partout ailleurs et peut-être même plus qu'ailleurs on entend crier réforme. Les deux partis politiques qui se disputaient le pouvoir, il y a quelques temps ont inscrit ce mot en tête de leur programme aux élections dernières et en ont fait leur arme principale, dans la grande lutte électorale. C'est reconnaître l'importance de ce mot et l'intérêt qu'il excite dans les masses. Réforme électorale, réforme politique, financière, administrative, réforme partout, dans toutes les branches du gouvernement. Il me semble que lorsqu'on aura suffisamment réformé sur ce grand terrain où l'attention publique se trouve actuellement concentrée au lendemain des élections présidentielles, l'œuvre des réformateurs devra se poursuivre sur un autre terrain, celui des mœurs.

Quelles mesures adoptera-t-on pour réformer la législation sur le mariage, diminuer autant que possible les abus qui se commettent de ce côté, soit par des unions hâtives, soit par des divorces trop fréquents et non justifiés, ou, pis encore, par la polygamie ?

Les lois européennes, de la France par exemple, sont efficaces, mais trop compliquées et trop sévères. Personne ne songerait sérieusement à les implanter aux Etats-Unis, parce qu'elles ne sont pas dans les mœurs du pays. Si les droits des parents doivent être respectés, ceux des enfants doivent l'être également. On peut reprocher à la France de faire trop pencher la balance du côté des parents, et à l'Amérique de la faire trop pencher du côté des enfants.

La liberté des enfants doit être respectée. D'accord. Mais à quel âge cette liberté doit-elle entrer en ligne de compte ? On peut certainement fixer cet âge, mais pour que cette détermination passe dans la pratique, ne serait-il point nécessaire d'introduire dans l'administration l'état-civil, tel qu'il existe en France ? Pourrait-on se fier complètement au témoignage intéressé des parents et amis ?

Sans modifier si profondément la législation existante, il me semble que l'on aurait déjà fait un grand pas si l'on voulait seulement mettre le mariage au niveau des contrats ordinaires de la vie civile.

Cela semble drôle, mais c'est la vérité.

La loi exige des publications pour une vente, et aucune pour le mariage, dans certains Etats.

Une simple publication officielle de 8 jours avant le mariage, l'obligation de célébrer cette cérémonie dans le district où l'un des deux futurs conjoints à son domicile, de fournir des bons témoins connaissant bien les mariés, empêcheraient déjà bien des folies de gamins, sans mettre obstacle aux désirs, légitimes des jeunes gens sérieux et en âge.

Tel qui reculerait devant un véritable enlèvement, comme il existe en France, et la perspective de rester seulement huit jours dans un état non légal, n'hésite pas devant la possibilité de se marier légalement, d'une façon tout à fait sommaire, à n'importe quelle heure, devant un juge, un maire, un ministre d'un culte quelconque, intéressé souvent par l'espoir d'un gain, à fermer les yeux.

Le divorce demande à être établi sur des bases moins élastiques. L'expérience indique suffisamment les réformes à y opérer.

Quant à la polygamie, les nouvelles dispositions légales indiquées pour le mariage la rendraient moins facile et moins fréquente. Pour la rendre complètement impossible, il faudrait la production de pièces justificatives qui entraîneraient l'adoption de l'état civil.

* *

LA FEMME EN POLITIQUE.

Sans avoir jamais donné à la question toute l'attention qu'elle mérite, j'incline à croire que la femme est appelée tôt ou tard à croquer le monde politique et social. Dans tous les cas on peut discuter l'opportunité présente d'accorder le suffrage universel aux femmes et de les mettre politiquement à la hauteur des hommes, sans leur contester le droit qu'elles y pensent avoir.

Si la solution du problème ne dépendait que de la reconnaissance théorique de ce droit, un vote pur et simple le consacrerait probablement bientôt. Mais est-il nécessaire d'ajouter qu'en politique il y a d'autres considérations que celles du droit abstrait, et qu'avant d'adopter une mesure, il s'agit d'en bien mesurer les conséquences.

Quelles seraient donc les conséquences de l'adoption du suffrage féminin ?

Les uns prétendent qu'il n'y aurait rien de modifié profondément, du moins dans les premiers temps. Ils en donnent pour raison que la femme n'étant pas habituée à son rôle électoral voterait suivant les inspirations de son mari ou de ses proches.

Il n'y a pas à s'y fier. C'est méconnaître le naturel quelque peu taquin de la femme. Libre tout d'un coup, et armée d'une arme terrible, elle nous ferait payer cher, probablement, toutes les restrictions imposées jusqu'alors, à son sexe, ne voyant là dedans qu'une petite malice ou une vengeance toute naturelle.

Le vote féminin aurait certes une influence très désirable dans toutes les questions d'éducation, de mœurs, de moralité pour lesquelles la nature dispose la femme bien avant que nous. Elle ne reculerait point devant des considérations budgétaires, pour arrêter l'expansion formidable donnée de nos jours au commerce des liqueurs, du tabac, aux maisons de jeux, à tous les autres d'abrutissement et de débauche patentés par l'Etat. Une commission suisse nommée récemment pour faire un rapport sur les moyens récents à enrayer les progrès de l'alcoolisme déclare n'en trouver aucun. Restreindre le commerce de l'alcool, c'est en effet s'attaquer à la meilleure source des revenus publics. Elle proclame donc que le cabaret, est une institution utile où l'ouvrier va se reposer des fatigues de la journée, et que l'excès de l'alcool est blâmable.

Croyez-vous qu'une commission de femmes eût adopté de semblables conclusions ? C'est peu probable. La femme répondrait que son mari peut aussi bien se reposer et boire un verre de vin au foyer domestique et au milieu des siens.

Voilà le terrain où la femme ferait œuvre utile. Quant aux hautes questions politiques, son édu-

(*) Fiction poétique.